

N° d'habilitation 1512120/2022/SST-01/O/01

Devenez sauveteur secouriste du travail (SST) en suivant notre formation conforme au référentiel de l'INRS en alliant la pratique à la théorie. Devenez acteur de la prévention en entreprise et portez les premiers secours aux victimes d'accident/malaise.

Durée : 7.00 heures (1.00 jours) à raison de 7 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Public visé

- Tout public

Nombre de participants

De 4 à 10 personnes.

Prérequis

- Être titulaire du certificat de SST

Lieu de la formation

- Intra-entreprise (pour les formations dans vos locaux et/ou sur mesure, merci de nous contacter)
- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès : Un délai minimal de 15 jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation selon le nombre de stagiaires.

Votre contact : Mme PAGANO Amandine - contact@apr2s.fr | 0533092831

Modalités D'accès Aux Personnes En Situation De Handicap

APR2S est #activeurdeprogrès et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Une référente Handicap est à votre disposition dans notre centre.

Objectifs pédagogiques

- Situer le cadre réglementaire de son intervention
- Inscrire son action d'acteur prévention dans une démarche de prévention
- Participer à l'évaluation des risques professionnels
- Réaliser une protection adaptée et examiner la victime
- Alerter et faire alerter
- Secourir la victime de manière appropriée

Programme de la formation

- Poursuivre sa participation à la démarche de prévention
 - Revoir le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
 - Faire le point sur les avancées individuelles et collectives
 - Réactiver son potentiel d'action
 - Agir en collaboration avec les autres acteurs

- Poursuivre l'évaluation des risques professionnels
 - Revoir le processus d'apparition des risques professionnels
 - Réviser les différents risques de son secteur professionnel
 - Partager ses repérages de situations de travail à risques.
 - Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives
- Réaliser une protection adaptée et examiner la victime
 - Identifier et supprimer le danger
 - Les dégagements d'urgence
 - Les différents messages d'alerte aux populations
 - Déceler une urgence vitale
- Alerter et faire alerter
 - L'alerte en entreprise et en dehors
 - La transmission de l'alerte
- Secourir la victime de manière appropriée
 - Révision du carrefour des techniques
 - Revoir la conduite de secours à tenir en fonction de la situation

Organisation de la formation

Formateurs

Formateurs spécialistes du domaine, titulaire du certificat de "Formateur SST", intervenant pour l'organisme de formation habilité APR2S (références sur demande).

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Mise en situation de cas concrets
- Aide-mémoire sauveteur secouriste du travail INRS
- Plan d'Intervention et pictogrammes
- Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- Lot de mannequins RCP Adulte, Enfant et Nourrisson

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mise en situation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation finale (théorique et pratique) selon le référentiel SST de l'INRS

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Carte SST délivrée par l'INRS.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement «prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1)», conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1".

À noter : Un représentant du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

Maintien et actualisation des compétences sauveteur secouriste du travail

Créé le 3/05/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



Durée de validité: 2 ans.

Tarif

120.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.